

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune **BOURBONNE LES BAINS****DEL~2021~ 3**DEPARTEMENT
Haute-Marne**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers :**

- en exercice 19
- présents 15
- votants 17
- absents 2

Du vendredi 5 février 2021

L'an deux mille vingt et un le 05 février, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la Commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

Demande d'adhésion des communes de Chassigny et Guyonville au Syndicat Mixte des Transports du Pays de Langres (SMTPL)

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia HUGUENOT, Sébastien HUMBLOT, Damien CORNU, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 09/02/2021 et que la convocation du Conseil avait été faite le 29 janvier 2021

Procurations : Claude PETIOT à Patrick BREYER, Amélie MOLTER à Emilie BEAU

Étaient absents excusés : Claude PETIOT, Amélie MOLTER

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Aurélie LAVILLE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la délibération du Syndicat Mixte des Transports du Pays de Langres en date du 25 novembre 2020 approuvant l'adhésion des Communes de Chassigny et Guyonville,

Conformément à l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit se prononcer sur cette adhésion.

Monsieur Damien CORNU, Conseiller Municipal Délégué aux Fêtes, demande donc à l'assemblée de bien vouloir accepter ou refuser l'adhésion des Communes de Chassigny et Guyonville au Syndicat Mixte des Transports du Pays de Langres.

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.

Envoyé en préfecture le 09/02/2021

Reçu en préfecture le 09/02/2021

Affiché le 09/02/2021

ID : 052-215200403-20210205-DEL2021_3-DE



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'accepter l'adhésion des Communes de Chassigny et Guyonville au Syndicat Mixte des Transports du Pays de Langres.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 9 février 2021

Le Maire



Monsieur André NOIROT